

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2024**

Objet : DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DES SALARIES, ACCORDEE PAR LE MAIRE AUX ETABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL SUR LA COMMUNE DE BUC *Rapporteur : Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI*

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>10-12-2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, Le 16 décembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>10-12-2024</p>	<p>Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Annie SAINSILY, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Odile GENOVA, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, Mme Pierrette MAZERY, M. Stéphane TOUVET, Mme Elisabeth VERLY, Mme Catherine Le DANTEC, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Christian GASQ , M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE, M. Frank MARQUET.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 23</p> <p>VOTANTS : 29</p>	<p>Excusés représentés : Madame Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY M. Dejan STANKOVIC donne pouvoir à Madame Annie SAINSILY Monsieur Bruno GUILLON donne pouvoir à Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI Mme Diane CHARLEMAGNE donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Véronique HUYNH donne pouvoir à Madame Pierrette MAZERY Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Monsieur Frank MARQUET</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>19-12-2024</p>	<p>Absents :</p>

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-16-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

2024-12-16/16, DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DES SALARIES, ACCORDEE PAR LE MAIRE AUX ETABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL SUR LA COMMUNE DE BUC

Vu le code du travail, notamment l'article L.3132-26

Vu la loi du 13 juillet 1906 instaurant le repos hebdomadaire et dominical en faveur des salariés de l'industrie et du commerce,

Vu la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

CONSIDERANT la demande d'un établissement de commerce de détail bucois pour solliciter du Maire une dérogation pour une ouverture dominicale en 2025, les 19 janvier, 16 mars, 15 juin, 14 septembre et le 12 octobre,

CONSIDERANT qu'il convient de ne pas limiter l'autorisation à un seul établissement, qu'elle doit concerner tous ceux du ressort de la commune exerçant une activité de commerce de détail, afin de garantir l'égalité de traitement de tous les établissements de la Commune et ne pas générer une concurrence déloyale,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

EMET un avis favorable à la dérogation au repos dominical des salariés des établissements de commerce de détail sur la Commune de Buc pour l'année 2025,

AUTORISE le Maire à délivrer une autorisation de dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail concernant les dimanches de l'année 2025 suivants :

- 19 janvier 2025
- 16 mars 2025
- 15 juin 2025
- 14 septembre 2025
- 12 octobre 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 20-12-2024
Rendu exécutoire le : 20-12-2024

La Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI

Morelli



Buc, le 19/12/2024

Le Maire
Stéphane GRASSET

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-16-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-16-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Acte à classer

2024-12-16-16

1 En préparation **2** Pour signature **3** Prêt à transmettre **4** En attente retour
Préfecture **5** > AR reçu < **6** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-20T08-19-25.01 (MI257960888)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20241219-2024-12-16-16-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Dérogation repos dominical

Date de décision : 19/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-12-16-16 DEROGATION REPOS DOMINICAL.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Demande de signature

Signé

Transmis

Accusé de réception

Date 19/12/24 à 18:23

Date 19/12/24 à 18:23

Date 20/12/24 à 08:19

Date 20/12/24 à 08:19

Date 20/12/24 à 10:10

Par [BOURAHLA Samira](#)

Par [BOURAHLA Samira](#)

Par [GRASSET Stéphane](#)

Par [GRASSET Stéphane](#)

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: vendredi 20 décembre 2024 10:10
À: Service Commande Publique
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2024-12-16-16

':: Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2024-12-16-16, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20241219-2024-12-16-16-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2024-12-16-16

Objet : Dérogation repos dominical

Date de décision : 19/12/2024

Date de transmission : 20/12/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police / 6.1. Police municipale

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>